



**Typologies des pôles par tranche de population**

- Pôle d'une AAV de 700 000 habitants ou plus
- Pôle d'une AAV de 200 000 à moins de 700 000 habitants
- Pôle d'une AAV de 50 000 à moins de 200 000 habitants
- Pôle d'une AAV de moins de 50 000 habitants

**Typologies des couronnes par tranche de population**

- Couronne d'une AAV de 700 000 habitants ou plus
- Couronne d'une AAV de 200 000 à moins de 700 000 habitants
- Couronne d'une AAV de 50 000 à moins de 200 000 habitants
- Couronne d'une AAV de moins de 50 000 habitants
- Commune hors attraction des villes

Précision : Le zonage des aires d'attraction des villes (AAV) 2020 mesure l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes par l'intensité des déplacements domicile-travail. (Source : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954>)

Fonds cartographiques : ©IGN - Admin Express® 2021  
Source(s) donnée(s) : ©INSEE - rp - populations légales 2019  
Traitement cartographique : DREAL N-A

Réalisation : DREAL N-A/MICAT le 01/02/2022